

Recrutement d'un.e enseignant.e associé.e à mi-temps 2025

Recrutement à compter du : 1er septembre 2025

Profil du poste

L'emploi sera affecté à l'un des parcours ou l'une des spécialités du master de Sciences Po Toulouse pour en consolider la professionnalisation et l'insertion professionnelle, si possible le passage en alternance.

Les enseignant·es recruté·es en qualité de Maître·sse de conférences associé·e à mi-temps (PAST) doivent justifier d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée autre qu'une activité d'enseignement. Les candidat·es peuvent justifier d'un doctorat le cas échéant.

Missions

La personne recrutée en tant que PAST devra assurer les missions suivantes :

Contribuer à l'innovation et à la vie pédagogiques

Participer aux enseignements professionnels

Participer à l'insertion socio-professionnelle des étudiant·e.s

Le passage progressif d'une formation de niveau Master du Domaine International vers l'alternance pourra être envisagé.

Les enseignements dont la personne aura la charge s'inscriront dans le champ des Sciences Humaines et Sociales.

Compétences

Expérience significative dans le domaine du parcours concerné. Une expérience antérieure dans l'enseignement serait appréciée sans être requise.

Traitement

Rémunération brute mensuelle de 1521,14 euros

Activités

Selon le profil, enseigner au moins 96 heures de cours, TD et/ou conférences de méthodes selon la maquette d'enseignement ; les méthodologies de travail, la professionnalisation, le suivi des stages

Contribuer aux activités du master : recrutement, évaluation, étude école et activités de mise en valeur de la formation, insertion professionnelle

Contribuer aux relations institutionnelles et extérieures de la formation

Contribuer le cas échéant aux travaux et activités de recherche, elle participera alors aux séminaires et pourra éventuellement suivre des mémoires d'étudiant·e.s.

Contrat de 3 ans (renouvelable)

Contacts :

Sébastien Kandel, directeur général des services / Eric Darras, directeur

direction@sciencespo-toulouse.fr 05.61.11.02.70

Bertrand CAILLÉ, Responsable des ressources humaines

grh@sciencespo-toulouse.fr 05.61.11.02.89

DOSSIER DE CANDIDATURE À UN EMPLOI D'ENSEIGNANT·E ASSOCIÉ·E

Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 modifié relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités

**LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES
ET TRANSMIS AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES PAR MAIL UNIQUEMENT À L'ADRESSE :**

recrutement.rh@sciencespo-toulouse.fr

**(OU SI NÉCESSAIRE VIA UNE APPLICATION DE TRANSFERT DE FICHIERS VOLUMINEUX :
WE TRANSFER, FILESENDER, ETC.)**

CANDIDATURE À UN EMPLOI :

À MI-TEMPS

À TEMPS PLEIN

ÉTAT CIVIL

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom(s) :

Situation familiale :

Célibataire

Marié(e) depuis le

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DE L'IEP (NE RIEN INSCRIRE OU MENTIONNER)

N° POSTE :

SECTION :

RÉMUNERATION PRÉVUE :

MCF

Grade : classe normale

Echelon :

Indice brut :

PR

Grade :

Echelon :

Indice brut :

ENSEIGNEMENT CONFIE :

CANDIDATS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Adresse personnelle à l'étranger :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Mail :

Durée prévue du séjour en France (1) :

Date d'arrivée :

Date de départ :

Maîtrise de la langue française (préciser le niveau d'expression écrite et orale, notamment la capacité à donner des cours en français) :

TITRES ET DIPLÔMES

DIPLÔMES

ÉTABLISSEMENT

ANNÉE

SPÉCIALITÉ DES DIPLÔMES - SUJETS
DES MÉMOIRES OU THÈSES

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Nom et adresse de l'employeur :

Emploi et missions :

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

PEUVENT ÊTRE RECRUTÉS EN QUALITÉ DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉ À MI-TEMPS des personnalités françaises ou étrangères justifiant depuis au moins 3 ans d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée.

Les maîtres de conférences associés à mi-temps sont nommés pour une période de 3 ans, renouvelable au vu d'un rapport d'activité pour une durée qui ne peut être supérieure à 3 ans.

Les professeurs associés à mi-temps sont nommés pour une période qui ne peut être inférieure à 3 ans ni supérieure à 9 ans. Dans cette dernière limite, les intéressés peuvent, sur leur demande et au vu d'un rapport d'activité, être maintenus une ou plusieurs fois dans leurs fonctions.

Le nombre de nominations successives dont peuvent bénéficier les enseignants associés à mi-temps n'est pas limité.

(1) Si vous résidez déjà en France, précisez depuis quelle date.

PEUVENT ÊTRE RECRUTÉS EN QUALITÉ DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉ À TEMPS PLEIN des personnalités françaises ou étrangères qui :

- **SOIT** justifient d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée, autre qu'une activité d'enseignement :
 - o d'au moins 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour un MCF associé ;
 - o d'au moins 9 ans dans les 11 ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour un PR associé.
- **SOIT** justifient du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil scientifique de l'établissement.
 - o **ET** exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, ou avoir exercé de telles fonctions si le candidat a la qualité de réfugié politique.

Les enseignants à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle principale d'agent public.

Les maîtres de conférences associés à temps plein sont nommés pour une durée qui ne peut être inférieure à 6 mois, ni supérieure à 3 ans. Cette nomination peut être renouvelée, au vu d'un rapport d'activité, pour une durée qui ne peut être supérieure à 3 ans.

Les professeurs associés à temps plein sont nommés pour une durée qui ne peut être inférieure à 6 mois, ni supérieure à 3 ans. Les intéressés peuvent, sur leur demande et au vu d'un rapport d'activité, être maintenus une ou plusieurs fois dans leurs fonctions.

La durée totale des fonctions d'enseignant associé à temps plein ne peut en aucun cas excéder 6 ans.

TOUT AGENT PUBLIC NON TITULAIRE NE PEUT ÊTRE MAINTENU EN ACTIVITÉ AU-DELA DE LA LIMITE D'ÂGE.

Cette limite, jusqu'à présent fixée à 65 ans, est progressivement portée à 67 ans (loi n°2010-1330 du 9/11/10 portant réforme des retraites).

AGENTS NÉS	LIMITE D'ÂGE
Avant le 01/07/1951	65 ans
Entre le 01/07/1951 et le 31/12/1951	65 ans 4 mois
En 1952	65 ans 9 mois
En 1953	66 ans 2 mois
En 1954	66 ans 7 mois
A partir de 1955	67 ans

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout document en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français.

POUR TOUS LES CANDIDATS

- Curriculum vitae détaillé (liste des travaux et articles)
- Lettre de motivation
- En cas de renouvellement : rapport sur les activités d'enseignement et de recherche menées
- R ressortissants étrangers : passeport ou pièce d'identité en cours de validité

CANDIDATS À UN EMPLOI D'ENSEIGNANT ASSOCIÉ À MI-TEMPS

Justifiant depuis au moins 3 ANS d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement,

ET d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée.

Travailleur salarié :

- contrat de travail **ET** attestation d'employeur mentionnant **obligatoirement** la nature de l'activité et la date d'embauche dans la société ;
- bulletins de salaire des mois de janvier et de décembre des 3 dernières années ;
- pour les agents publics : autorisation de cumul couvrant **la durée totale du contrat** ;

Travailleur indépendant :

- bilan comptable des 3 dernières années **OU** 3 derniers avis d'imposition sur le revenu
- attestation de cotisations URSSAF de l'année en cours (année du recrutement ou du renouvellement) ;
- inscription à un ordre professionnel (ex : ordre des avocats) **OU** inscription au répertoire national des entreprises **OU** extrait du registre du commerce et des sociétés.

CANDIDATS À UN EMPLOI D'ENSEIGNANT ASSOCIÉ À TEMPS PLEIN

Justifiant d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée

- Tous documents officiels justifiant de votre expérience professionnelle : contrat de travail, attestation d'employeur, etc.

Justifiant du doctorat, de l'HDR ou équivalent

- Copie des titres et diplômes ;

ET exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche

- Tous documents justifiant de l'exercice de ces fonctions.

CANDIDATS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE : FORMALITÉS À ACCOMPLIR EN CAS DE RECRUTEMENT

1. Titre de séjour et autorisation de travail

Ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, citoyens suisses et andorrans, sujets monégasques :

Vous n'avez aucune formalité particulière à accomplir

Pays membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Ressortissants d'un autre État :

Avant d'arriver en France :

Une convention d'accueil vous sera adressée par le Service des ressources humaines de l'IEP. Vous devrez signer cette convention, puis vous présenter aux services consulaires de l'Ambassade de France de votre pays. Ceux-ci apposeront leur cachet sur cette convention et vous remettront un visa mention scientifique.

Vous devrez impérativement vous munir d'une copie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance, dûment traduits et authentifiés, qui vous seront nécessaires après votre arrivée en France pour effectuer vos démarches auprès de la Préfecture.

À votre arrivée en France :

Vous devrez impérativement vous présenter auprès du Service des ressources humaines de l'IEP pour effectuer la suite des formalités, en vue d'obtenir votre titre de séjour mention scientifique auprès de la Préfecture.

2. Couverture sociale

À votre arrivée en France, l'administration dispose d'un délai de 8 jours pour effectuer votre immatriculation à la sécurité sociale.

Pour ce faire, vous devrez vous munir d'une pièce officielle traduite en français (par le Consulat de France de votre pays d'origine ou par un traducteur assermenté) et authentifiée, mentionnant la date et le lieu exact de votre naissance ainsi que les nom et prénoms de votre père, nom de jeune fille et prénoms de votre mère. Si lors d'une précédente venue en France vous avez reçu une carte d'immatriculation définitive à la Sécurité Sociale, vous devrez impérativement vous en munir lors de votre prochain séjour.

Au cours du premier mois de travail, vous ne bénéficierez pas de couverture sociale. Il vous appartient d'effectuer les démarches nécessaires, avant votre arrivée en France, pour bénéficier d'une couverture. A défaut et en cas d'accident ou de maladie, tous les frais seraient à votre charge.

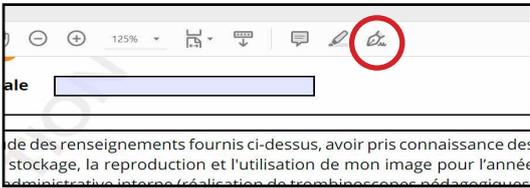
J'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans ce dossier et certifie l'exactitude des renseignements qui précèdent.

Fait à

le

Signature du candidat :

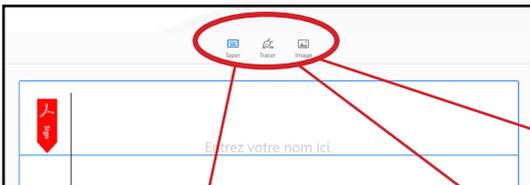
- Ouvrir le fichier PDF avec **Acrobat Reader**



- Cliquer sur l'icône « Signer le document »



- Cliquer sur « Signer » puis sur « ajouter une signature »



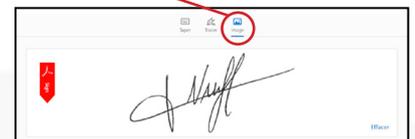
- Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Vous pouvez à présent :



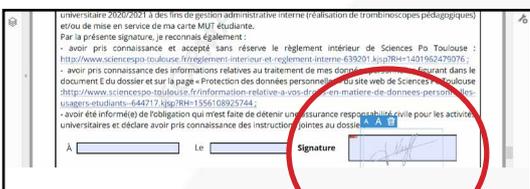
« Taper » votre nom



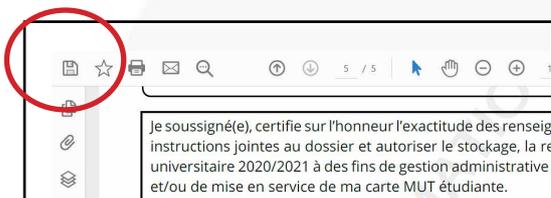
« Tracer » à l'aide de la souris



« Insérer » une image de votre signature



- Placer votre signature à l'endroit désigné



- Sauvegarder à présent le document